



RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL 2020

ABIONYX PHARMA

Société anonyme au capital de 1 097 350.80 euros
Siège social : 33-43 avenue Georges Pompidou – Bâtiment D, 31130 Balma
481 637 718 RCS Toulouse

Rapport financier semestriel

Semestre clos le 30 juin 2020

(L 451-1-2 III du Code monétaire et financier

Article 222-4 et suivants du RG de l'AMF)

Le présent rapport financier semestriel porte sur le semestre clos le 30 juin 2020 et est établi conformément aux dispositions des articles L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier et 222-4 et suivants du Règlement Général de l'AMF.

Il a été diffusé conformément aux dispositions de l'article 221-3 du règlement général de l'AMF. Il est notamment disponible sur le site de notre société www.abionyx.com

Sommaire

- A.** Attestation du responsable
- B.** Rapport semestriel d'activité
- C.** Comptes consolidés résumés du semestre écoulé présentés sous forme consolidée
- D.** Rapport des commissaires aux comptes

Table des matières

A. ATTESTATION DU RESPONSABLE	3
B. RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITE	4
a. Faits marquants	4
b. Présentation générale	5
i) Présentation générale	5
ii) Chiffre d'affaires et produits opérationnels	5
iii) Recherche et développement – Sous-traitance	5
iv) Frais généraux et administratifs	6
v) Charges et produits financiers	6
vi) Principaux facteurs ayant une incidence sur l'activité	6
c. Comparaison des comptes des deux derniers exercices	6
i. Formation du résultat opérationnel et du résultat net	6
1. Chiffre d'affaires et produits opérationnels	6
2. Charges opérationnelles par fonction	6
3. Résultat financier	8
4. Impôt sur les sociétés	9
5. Résultat de base par action	9
ii. Analyse du bilan	9
1. Actifs non courants	9
2. Actifs courants	10
3. Capitaux propres	11
4. Passifs non courants	11
5. Passifs courants	12
C. COMPTES CONSOLIDES RESUMES DU SEMESTRE ECOULE PRESENTES SOUR FORME CONSOLIDEE	13
I. PRESENTATION DU GROUPE	19
A. PRESENTATION DU GROUPE	19
B. FAITS MARQUANTS DE LA PERIODE	20
C. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE	21
II. PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION	21
A. PRINCIPES GENERAUX ET NORMES APPLICABLES	21
B. METHODES DE CONSOLIDATION	23

C. SAISONNALITE	23
D. ESTIMATIONS ET JUGEMENTS COMPTABLES SIGNIFICATIFS	23
III. NOTES DETAILLEES	24
A. INFORMATION SECTORIELLE RESUMEE	24
B. CHIFFRE D’AFFAIRES	24
C. FRAIS ADMINISTRATIFS ET COMMERCIAUX	24
D. FRAIS DE RECHERCHE	25
E. RESULTAT FINANCIER	25
F. RESULTAT PAR ACTION	26
G. ACTIFS NON COURANTS	26
H. ACTIFS COURANTS	28
I. CAPITAUX PROPRES	29
J. PROVISION	29
K. DETTES FINANCIERES COURANTES	30
L. DETTES DE LOCATION COURANTE	30
M. SUBVENTIONS ET FINANCEMENTS PUBLICS	31
N. EVOLUTION DE L’ENDETTEMENT FINANCIER NET	34
O. PARTIES LIEES	34
P. PAIEMENT EN ACTIONS	35
Q. LISTE DES SOCIETES CONSOLIDEES	39
D. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	40

A. ATTESTATION DU RESPONSABLE

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes consolidés résumés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité figurant en page 4 présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées et qu'il décrit les principaux risques et les principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Le 10 septembre 2020

Monsieur Cyrille Tupin

Directeur Général

B. RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITE

Description des éléments majeurs de l'activité

a. Faits marquants

Les principaux facteurs ayant eu une incidence sur la période du 1er janvier 2020 au 30 juin 2020

En date du 8 janvier 2020, le Groupe a annoncé que l'Agence Nationale de Sécurité du Médicament (ANSM) a accordé une Autorisation Temporaire d'Utilisation nominative (ATUn) pour CER-001 dans une maladie rénale ultra-rare sans traitement existant.

Dans le cadre de sa stratégie de focalisation sur les actifs existants et compte tenu de la disponibilité actuelle de stocks de flacons de CER-001, ABIONYX Pharma s'est engagé à fournir gracieusement le produit sur une période de trois mois.

En France, l'utilisation de spécialités pharmaceutiques ne bénéficiant pas encore d'une autorisation de mise sur le marché (AMM) et ne faisant pas l'objet d'un essai clinique, est conditionnée à l'obtention préalable d'une ATUn de l'ANSM. Les données actuelles ne permettent pas de présumer d'un rapport bénéfice-risque favorable à l'utilisation de CER-001 dans le cadre de cette ATU nominative.

Une ATU nominative est notamment délivrée par l'ANSM dans les conditions suivantes :
Les spécialités sont destinées à traiter, prévenir ou diagnostiquer des maladies graves ou rares,
Il n'existe pas de traitement approprié disponible sur le marché, sans possibilité d'inclusion d'un patient dans un essai clinique en cours,
L'ATU nominative est délivrée à la demande et sous la seule responsabilité du médecin prescripteur, dès lors que le médicament est susceptible de présenter un bénéfice pour le patient.

Impacts liés au COVID-19

Le premier semestre de l'exercice est marqué par la pandémie de COVID-19 qui a fait l'objet d'une déclaration d'urgence sanitaire par l'Organisation Mondiale de la Santé le 30 janvier 2020.

Le Groupe a mis en œuvre toutes les mesures pour protéger la santé de ses salariés.

Le Groupe n'a pas reçu d'aides gouvernementales.

Compte tenu de la nature de ses activités, le Groupe est peu impacté par les effets de cette crise sanitaire mondiale.

Evènement postérieur à la clôture semestrielle

Il n'y a pas d'événements significatifs postérieurs à la clôture.

b. Présentation générale

i) Présentation générale

Abionyx Pharma est une société anonyme de droit français dont le siège social est établi 33-43 avenue Georges Pompidou – Bâtiment D – 31130 Balma France. Elle est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Toulouse sous le numéro 481 637 718. La société est constituée sous le régime des sociétés anonymes à Conseil d'Administration.

Abionyx Pharma est une société biopharmaceutique internationale dédiée à la découverte et au développement de nouvelles thérapies innovantes. Le Groupe dispose d'un portefeuille de programmes, que ce soit pour le traitement des maladies cardiovasculaires et des maladies métaboliques associées telles que les NAFLD et la NASH, mais aussi dans le domaine de l'oncologie grâce à ses nouveaux vecteurs HDL utilisés pour la délivrance ciblée de médicaments, plus spécifiquement en immunothérapie et chimiothérapie.

Le Groupe réalise ses activités à Toulouse (France) et à Ann Arbor (Etats Unis). Le siège social est basé à Toulouse.

Depuis sa création en 2005, la Société a été financée par :

- des augmentations de capital
- des remboursements reçus au titre du crédit impôt recherche
- des avances remboursables accordées par Bpifrance (ex-Oséo)
- des produits financiers issus des placements des comptes à terme.

Les éléments financiers sont issus des comptes consolidés résumés du Groupe qui comprennent ABIONYX PHARMA SA (société mère – France) et Cerenis Therapeutics Inc. (filiale détenue à 100% - Etats-Unis).

ii) Chiffre d'affaires et produits opérationnels

Au 30 juin 2020 et au 30 juin 2019, le Groupe n'a pas comptabilisé de chiffre d'affaires.

iii) Recherche et développement – Sous-traitance

Les frais de recherche se sont élevés à 412 K€ au 30 juin 2020.

Les frais de recherche comprennent principalement les éléments suivants :

- les frais de personnel incluant les coûts directs et indirects des salariés du Groupe en charge des travaux de recherche et de développement ;
- les dépenses de sous-traitance et de consultants. Ces frais comprennent les frais d'études, les frais de dépôts et de maintien des brevets et les honoraires des experts et les amortissements des immobilisations utilisées dans le cadre des activités de recherche ;
- le crédit d'impôt recherche qui est présenté en diminution des frais de recherche.

iv) Frais généraux et administratifs

Les frais généraux et administratifs se sont élevés à 629 K€ au 30 juin 2020.

Les frais généraux et administratifs comprennent principalement les éléments suivants :

- les frais de personnel administratifs ;
- les honoraires d'avocats, d'audit et de conseils ;
- les frais de déplacements ;
- les frais de location des locaux du siège.

v) Charges et produits financiers

Le résultat financier ressort excédentaire de 121 K€ au 30 juin 2020.

Le résultat financier est essentiellement composé des éléments suivants :

- les gains et les pertes réalisés sur le rachat d'action propres dans le cadre du contrat de liquidité ;
- les produits financiers liés aux placements de trésorerie sur des comptes à terme.

vi) Principaux facteurs ayant une incidence sur l'activité

Les principaux facteurs ayant eu une incidence sur le semestre sont présentés ci-dessus dans la partie « Faits marquants ».

c. Comparaison des comptes des deux derniers exercices

i. Formation du résultat opérationnel et du résultat net

1. Chiffre d'affaires et produits opérationnels

Au cours des deux périodes présentées, la Société a été en phase de recherche et développement, et n'a donc réalisé aucun chiffre d'affaires.

2. Charges opérationnelles par fonction

ABIONYX PHARMA a choisi une présentation par fonction de son compte de résultat qui fournit une meilleure information financière.

Les charges opérationnelles comprennent les frais de recherche ainsi que les frais généraux et administratifs. La Société n'ayant pas d'activité commerciale, il n'y a pas de frais commerciaux.

Le montant total des frais de personnel (hors paiements en actions) incluant la dotation aux provisions pour indemnités de fin de carrière, qui sont ventilés entre les différentes fonctions s'élève à 406 K€ au 30 juin 2020 et à 417 K€ pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2019.

Les frais de recherche évoluent de la manière suivante entre le 30 juin 2020 et le 30 juin 2019 :

	30/06/2020	30/06/2019
	(K€)	(K€)
Frais de personnel	87	100
Paielements en actions	4	0
Sous traitance, consultants	375	107
Honoraires	144	498
Frais de déplacements	6	0
Dotations aux amortissements et aux provisions	(50)	0
Crédit d'impôt recherche	(154)	(380)
TOTAL	412	325

Les frais de recherche se sont élevés à 412 K€ au 30 juin 2020 à comparer à 325 K€ au 30 juin 2019.

Cette augmentation de 87 K€ est expliquée par :

- Une augmentation de 268 K€ des frais de sous traitance et de consultants. Cette progression est principalement liée aux études menées dans des maladies rénales ultra rares ;
- Une diminution de 354 K€ des honoraires de renouvellement et de défense des brevets suite à la revue stratégique du portefeuille d'actifs.
- Une reprise de provision de 50 K€ correspondant à un litige non avéré.
- Une diminution de l'estimation du Crédit Impôt Recherche au 30 juin de 226 K€ ; le produit constaté au 30 juin 2019 était basé sur la facturation de la fin de l'étude Tango.

Les frais généraux et administratifs évoluent de la manière suivante entre le 30 juin 2020 et le 30 juin 2019 :

	30/06/2020 (K€)	30/06/2019 (K€)
Frais de personnel	319	317
Paielements en actions	51	0
Honoraires	86	452
Locations	13	11
Frais de déplacements	12	88
Dotations aux amortissements et aux provisions	9	7
Dotation aux amortissements du droit d'utilisation	29	29
Autres	110	217
TOTAL	629	1 121

Les frais généraux et administratifs se sont élevés à 629 K€ au 30 juin 2020 et à 1 121 K€ sur la période du 1^{er} janvier 2019 au 30 juin 2019.

Les principales évolutions entre le 30 juin 2019 et le 30 juin 2020 sont :

- L'augmentation de 51 K€ de la charge concernant les paiements en actions résulte du fait que le critère relatif au cours de bourse a été atteint sur le semestre ;
- La diminution des honoraires de 366 K€. Cette diminution s'explique essentiellement par les coûts engagés en mars et avril 2019 par la société dans le cadre des négociations avec la société H4Orphan Pharma en vue de conclure une fusion entre les deux sociétés ;
- La diminution de 76 K€ des frais de déplacement en lien avec la crise sanitaire du COVID et les mesures de confinement ;

Le résultat opérationnel est passé d'une perte de 1 446 K€ au 30 juin 2019 à une perte de 1 041 K€ au 30 juin 2020.

3. Résultat financier

Le résultat financier ressort excédentaire de 121 K€ au 30 juin 2020, à comparer au produit de 4 579 K€ constaté au 30 juin 2019.

Le résultat financier se décompose de la manière suivante :

	30/06/2020 (K€)	30/06/2019 (K€)
Produits des dépôts	50	100
Gain de change	4	4
Autres	135	4 639
Total Produits Financiers	189	4 743
Pertes de change	5	16
Frais financiers sur avances	0	85
Autres	63	63
Total Charges Financières	68	164
RESULTAT FINANCIER	121	4 579

Les produits financiers comptabilisés se composent principalement des éléments suivants :

- Les autres produits financiers présents au 30 juin 2019 d'un montant de 4 639 K€ était pour 4 603 K€ l'impact de l'abandon de créance relatif à l'avance BPI 2010 ; ceux de 2020 sont essentiellement composés du boni sur le rachat d'actions propres orchestré dans le cadre du contrat de liquidité ;
- Les produits financiers liés à la rémunération des comptes à terme et produits de placements ressortent à 50 K€ au 30 juin 2020 ; les placements étant arrivés à échéance le 31 mars 2020 ;
- Les gains de change correspondent aux effets des changements de parités monétaires lors des règlements effectués en devises auprès de prestataires (Dollar américain).

Les charges financières comprennent principalement :

- Les pertes de change (se référer au paragraphe ci-dessus relatif aux « Gains de change ») et
- Les autres charges sont quant à elles constituées des malis dur le rachat d'actions propres.

4. Impôt sur les sociétés

Le résultat au 30 juin 2020 étant déficitaire, le Groupe n'a pas comptabilisé de charge d'impôt sur les sociétés. Compte tenu du résultat excédentaire constaté au 30 juin 2019, le Groupe avait comptabilisé une charge d'impôt sur les sociétés d'un montant de 237 K€.

5. Résultat de base par action

Le résultat net s'élève à (920) K€ au 30 juin 2020 à comparer à 2 896 K€ au 30 juin 2019.

Le résultat par action émise (nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice) ressort respectivement à :

- 0,15 € au 30 juin 2019 ;
- (0,04) € au 30 juin 2020.

ii. Analyse du bilan

1. Actifs non courants

Les actifs non courants nets s'élèvent respectivement à 133 K€ au 30 juin 2020, à comparer à 124 K€ au 31 décembre 2019.

Ils regroupent les actifs incorporels, corporels, le droit d'utilisation relatif au contrat de location et les autres actifs non courants.

Les immobilisations incorporelles s'élèvent à 0 K€ au 30 juin 2020, inchangé par rapport au 31 décembre 2019.

Les frais de recherche engagés par la Société ne remplissant pas les critères d'activation prévus par IAS 38, ils ont été intégralement comptabilisés en charges.

Le Groupe est propriétaire de matériels de recherche, de matériel de bureau et de matériel informatique. Les immobilisations corporelles nettes s'élevaient à 24 K€ au 30 juin 2020 contre 10 K€ à la clôture des comptes consolidés 2019.

Au 30 juin 2020, les immobilisations corporelles se composent essentiellement de matériels informatiques, d'agencements et de mobilier de bureau pour les locaux du siège social. ABIONYX PHARMA n'est pas propriétaire des bâtiments.

Depuis le 1^{er} janvier 2019, conformément à la première application de la norme IFRS 16 « Contrats de location » Les contrats de location sont comptabilisés au bilan au commencement du contrat, pour la valeur actualisée des paiements futurs. Cela se traduit par la constatation :

- D'un actif non courant « Droits d'utilisation relatifs aux contrats de location » et,
- D'une dette de location au titre de l'obligation de paiement.

Le droit d'utilisation est amorti sur la durée du contrat qui correspond en général à la durée ferme du contrat en tenant compte des périodes optionnelles qui sont raisonnablement certaines d'être exercées. Les dotations aux amortissements des droits d'utilisation sont comptabilisées dans le résultat opérationnel courant.

Au 30 juin 2020, le montant de ce droit d'utilité ressort à 54 K€.

Le poste autres actifs non courants d'un montant de 55 K€ au 30 juin 2020 est composé du contrat de liquidité pour un montant de 39 K€ à comparer à 16 K€ au 31 décembre 2019 correspondant au solde en espèce du contrat.

Par ailleurs, ils comprennent également les dépôts relatifs à la location des bureaux.

2. Actifs courants

Les actifs courants nets s'élevaient respectivement à 9 074 K€ au 30 juin 2020, à comparer à 10 125 K€ au 31 décembre 2019.

Ils regroupent les comptes bancaires et équivalents de trésorerie ainsi que les autres actifs courants.

Les disponibilités comprennent les comptes courants bancaires ainsi que des dépôts à court terme qui se répartissent de la manière suivante :

	30/06/2020 (K€)	31/12/2019 (K€)
Compte courants bancaires	8 811	762
Dépôts à court terme	0	7 569
TOTAL	8 811	8 331

Les autres actifs se décomposent de la manière suivante :

	30/06/2020 (K€)	31/12/2019 (K€)
Créances fiscales	34	38
Créances sociales	0	0
Crédit d'impôt Recherche	154	1 725
Charges constatées d'avance	66	24
Autres	9	7
TOTAL	263	1 794

Les créances fiscales sont relatives principalement à un crédit de TVA ainsi qu'au solde de TVA déductible.

Le CIR est comptabilisé en diminution des « Frais de Recherche » au cours de l'année à laquelle se rattachent les dépenses éligibles.

Le CIR 2019 ainsi que celui de 2018 ont été remboursé pour 1 152 K€ le 30 janvier 2020 et 573 K€ le 8 mai 2020.

3. Capitaux propres

Au 30 juin 2020 et au 31 décembre 2019, le montant des capitaux propres du Groupe ressort respectivement à 5 756 K€ et 6 666 K€.

Les capitaux propres se composent principalement des éléments suivants :

- Capital social pour 1 097 K€ au 30 juin 2020, inchangé par rapport au 31 décembre 2019 ;
- Primes d'émission liées au capital : 168 619 K€ au 30 juin 2020, inchangé par rapport au 31 décembre 2019 ;
- Pertes cumulées depuis l'exercice 2005 soit un montant de (174 818) K€ au 31 décembre 2019 et de (175 786) K€ au 30 juin 2020 ;
- Impact de l'application de la norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions » sur les capitaux propres : 11 755 K€ au 30 juin 2020 (11 699 K€ au 31 décembre 2019) ;

4. Passifs non courants

Au 30 juin 2020 et au 31 décembre 2019, le montant des passifs non courants ressort respectivement à 44 K€ et 117 K€.

Ces passifs correspondent principalement aux :

- dette de location non courante seulement au 31 décembre 2019 ;
- provisions pour litiges ;
- provisions pour engagements de retraite.

Les provisions sont détaillées de la manière suivante :

	30/06/2020 (K€)	31/12/2019 (K€)
Engagements de retraite	44	44
Risques et litiges	0	50
TOTAL	44	94

La provision pour engagements de retraite a été comptabilisée en conformité avec la norme IAS 19.

Au 30 juin 2020, le management de la société a procédé à une estimation des risques encourus.

5. Passifs courants

Au 30 juin 2020 et au 31 décembre 2019, les passifs courants ressortent respectivement à 3 407 K€ et 3 466 K€.

Les autres passifs se décomposent de la manière suivante :

	30/06/2020 (K€)	31/12/2019 (K€)
Dettes de location courante	54	60
Provisions courantes	931	931
Fournisseurs	1 161	1 257
Autres passifs	161	118
Dettes financières	1 100	1 100
TOTAL	3 407	3 466

Les dettes de location courante correspondent à l'effet de l'application de la norme IFRS 16 « Contrats de location ».

Les provisions ressortent à 931 K€ au 30 juin 2020, inchangé par rapport au 31 décembre 2019.

Au 31 décembre 2019, une provision pour restructuration d'un montant de 931 K€ avait été maintenue dans les comptes. Cette provision correspondait à l'indemnité de rupture, y compris les charges sociales, à verser au Directeur Général suite à son départ en date du 18 décembre 2018. Au 30 juin 2020, aucun élément n'est venu modifier l'appréciation de l'évaluation de cette provision.

Au 31 décembre 2019, compte tenu du manque de visibilité sur l'aboutissement des discussions avec la BPI, Abionyx avait considéré que le montant maximal qui pourrait être reversé correspondait au montant des avances reçues par le Groupe et non encore remboursées soit 1 100 K€.

Cette analyse avait conduit la société à modifier l'estimation de cette dette et à ne plus appliquer la norme IAS 20, et ainsi ramener la valeur de la dette à son montant nominal. La dette de 1 100 K€ au 31 décembre 2019 était présentée en passif courant pour sa totalité.

Au 30 juin 2020, les négociations engagées avec la BPI sont toujours en cours, ayant été interrompues par la période de confinement et la crise sanitaire, la position retenue au 31 décembre 2019 a été maintenue.

C. COMPTES CONSOLIDES RESUMES DU SEMESTRE ECOULE PRESENTES SOUR FORME CONSOLIDEE

ETATS CONSOLIDES INTERMEDIAIRES DE LA SITUATION FINANCIERE

ACTIF

ETAT DU
RESULTAT
GLOBAL

<i>(en milliers d'euros)</i>	Note	30 juin 2020	31 décembre 2019
Immobilisations incorporelles	III.G	0	0
Immobilisations corporelles	III.G	24	10
Droit d'utilisation contrat de location	III.G	54	83
Autres actifs non courants	III.G	55	31
Impôts différés actifs		0	0
Total Actifs non courants		133	124
Stocks et en cours		0	0
Créances clients		0	0
Autres actifs courants	III.H	263	1 794
Disponibilités et équivalents de trésorerie	III.H	8 811	8 331
Total Actifs Courants		9 074	10 125
TOTAL ACTIF		9 207	10 249

PASSIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	Note	30 juin 2020	31 décembre 2019
Capital social	III.I	1 097	1 097
Primes liées au capital	III.I	168 619	168 619
Réserves et report à nouveau		(163 134)	(164 991)
Résultat de l'exercice		(920)	1 849
Réserves de conversion		94	94
Participations ne donnant pas le contrôle		0	0
Total Capitaux Propres		5 756	6 666
Dettes à long terme	III.M	0	0
Dette de location non courante	III.L	0	23
Provisions non courantes	III.J	44	94
Impôts différés passifs		0	0
Autres passifs non courants		0	0
Total Passifs non courants		44	117
Dette de location courante		54	60
Provisions courantes	III.J	931	931
Fournisseurs		1 161	1 257
Autres passifs courants		161	118
Dettes financières courantes	III.M	1 100	1 100
Total Passifs courants		3 407	3 466
TOTAL PASSIF		9 207	10 249

CONSOLIDE INTERMEDIAIRE

<i>(en milliers d'euros)</i>	Note	30 juin 2020	30 juin 2019
Chiffre d'affaires	<i>III.B</i>	0	0
Cout de production		0	0
Frais administratifs et commerciaux	<i>III.C</i>	(629)	(1 121)
Frais de recherche	<i>III.D</i>	(412)	(325)
Résultat Opérationnel		(1 041)	(1 446)
Produits financiers	<i>III.E</i>	189	4 743
Charges financières	<i>III.E</i>	(68)	(164)
Résultat Financier		121	4 579
Impôt sur les bénéfices		0	(237)
RESULTAT NET		(920)	2 896
Nombre moyen d'actions (non dilué)	<i>III.F</i>	21 947 016	19 213 683
Résultat par action (€)	<i>III.F</i>	(0.04)	0.15
Nombre moyen d'actions diluées	<i>III.F</i>	23 015 069	19 787 627
Résultat dilué par action (€)	<i>III.F</i>	(0.04)	0.15

AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL INTERMEDIAIRE

<i>(en milliers d'euros)</i>	Note	30 juin 2020	30 juin 2019
Résultat net		(920)	2 896
<i>Eléments non recyclables en résultat</i>			
- Ecart actuariels sur les régimes à prestations définies		0	0
<i>Eléments recyclables en résultat</i>			
- Ecart de conversion		0	0
Résultat global		(920)	2 896

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES

<i>(milliers d'euros)</i>	Nombre d'actions	Capital social	Primes liées au capital	Report à nouveau	Réserve conversion	Ecart actuariels	Autres Réserves	Total
Capitaux Propres 01/01/2019	18 947 016	947	167 832	(176 595)	78	(25)	11 601	3 838
Résultat de la période				2 896				2 896
Augmentation de capital	3 000 000	150	789					939
Réserve de conversion					6			6
Actions Propres				(21)				(21)
Capitaux Propres 30/06/2019	21 947 016	1 097	168 621	(173 720)	84	(25)	11 601	7 658

<i>(milliers d'euros)</i>	Nombre d'actions	Capital social	Primes liées au capital	Report à nouveau	Réserve conversion	Ecart actuariels	Autres Réserves	Total
Capitaux Propres 01/01/2020	21 947 016	1 097	168 621	(174 818)	92	(25)	11 699	6 666
Résultat de la période				(920)				(920)
Paiements en actions							56	56
Réserve de conversion					2			2
Actions Propres				(48)				(48)
Capitaux Propres 30/06/2020	21 947 816	1 097	168 621	(175 786)	94	(25)	11 755	5 756

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES INTERMEDIAIRES

<i>(milliers d'euros)</i>	Note	30 juin 2020	30 juin 2019
Résultat Net consolidé de la période		(920)	2 896
Dotation Nette aux amortissements		9	7
Dotation Nette aux provisions		(50)	(364)
Païement en actions (IFRS 2)	<i>III.P</i>	56	0
Mise à la juste valeur des avances BPI	<i>III.M</i>	0	86
Reprise au résultat de la subvention BPI	<i>III.M</i>	0	0
Effet retraitement IFRS 16		0	1
Abandon dette BPI	<i>III.M</i>	0	(4 603)
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement net et charge d'impôt		(905)	(1 977)
Charge nette d'impôt		0	0
Charge nette d'intérêt sur emprunts		0	0
Flux de trésorerie avant variation du BFR		(905)	(1 977)
Variation du BFR		1 481	(985)
Impôts payés		0	0
Flux de Trésorerie lié à l'activité		576	(2 962)
Cession d'immobilisations corporelles		0	0
Cession d'immobilisations incorporelles		0	0
Acquisitions d'immobilisations Corporelles	<i>III.G</i>	(24)	0
Acquisition d'immobilisations Incorporelles		0	0
Flux de trésorerie lié à l'investissement		(24)	0
Augmentation de capital	<i>III.I</i>	0	939
Souscription BSA		0	0
Actions propres – contrat de liquidités	<i>III.G</i>	(71)	34
Remboursement avance BPI	<i>III.M</i>	0	(100)
Encaissement avances BPI	<i>III.M</i>	0	250
Flux de Trésorerie lié aux opérations de financement		(71)	1 123
Variation de Trésorerie Nette		481	(1 839)
Effet de change		0	0
Trésorerie à l'ouverture		8 330	11 457
Trésorerie à la clôture		8 811	9 618

ABIONYX PHARMA

NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES INTERMEDIAIRES

SOMMAIRE

I – PRESENTATION DU GROUPE

- A. PRESENTATION DU GROUPE
- B. FAITS MARQUANTS DE LA PERIODE
- C. EVENEMENTS SIGNIFICATIFES POSTERIEURS A LA CLOTURE

II– PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D’EVALUATION

- A. PRINCIPES GENERAUX ET NORMES APPLICABLES
- B. METHODES DE CONSOLIDATION
- C. SAISONNALITE
- D. ESTIMATIONS ET JUGEMENTS COMPTABLES SIGNIFICATIFS

III – NOTES DETAILLEES

- A. INFORMATIONS SECTORIELLES
- B. CHIFFRE D’AFFAIRES
- C. FRAIS ADMINISTRATIFS ET COMMERCIAUX
- D. FRAIS DE RECHERCHE
- E. RESULTAT FINANCIER
- F. RESULTAT PAR ACTION
- G. ACTIFS NON COURANTS
- H. ACTIFS COURANTS
- I. CAPITAUX PROPRES
- J. PROVISIONS
- K. DETTES FINANCIERES
- L. DETTE DE LOCATION COURANTE
- M. SUBVENTIONS ET FINANCEMENTS PUBLICS
- N. EVOLUTION DE L’ENDETTEMENT FINANCIER NET
- O. PARTIES LIEES
- P. PAIEMENT EN ACTIONS
- Q. LISTE DES SOCIETES CONSOLIDEES

I. PRESENTATION DU GROUPE

A. PRESENTATION DU GROUPE

Les présents états financiers consolidés comprennent Abionyx Pharma (anciennement Cerenis Therapeutics SA (ci-après « Abionyx Pharma »)) et sa filiale américaine Cerenis Inc. (l'ensemble constituant le « Groupe »).

Cerenis Inc est détenue à 100% par Abionyx Pharma SA.

Abionyx Pharma est une société anonyme de droit français dont le siège social est établi 33-43 avenue Georges Pompidou – Bâtiment D – 31130 Balma France. Elle est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Toulouse sous le numéro 481 637 718. La société est constituée sous le régime des sociétés anonymes à Conseil d'Administration.

Abionyx Pharma est une société biotech de nouvelle génération dédiée à la découverte et au développement de thérapies innovantes visant à améliorer la vie des patients. Les actifs biotech hérités de la société CERENIS Therapeutics constituent un riche portefeuille de programmes valorisables, que ce soit pour le traitement des maladies cardiovasculaires et métaboliques associées telles que les NAFLD et la NASH, mais aussi dans d'autres domaines tels que l'oncologie grâce à ses nouveaux vecteurs HDL utilisés pour la délivrance ciblée de médicaments, plus spécifiquement en immunothérapie et chimiothérapie.

Le Groupe réalise ses activités à Toulouse (France) et à Ann Arbor (Etats Unis). Le siège social est basé à Balma.

B. FAITS MARQUANTS DE LA PERIODE

Les principaux facteurs ayant eu une incidence sur la période du 1^{er} janvier 2020 au 30 juin 2020

En date du 8 janvier 2020, le Groupe a annoncé que l'Agence Nationale de Sécurité du Médicament (ANSM) a accordé une Autorisation Temporaire d'Utilisation nominative (ATUn) pour CER-001 dans une maladie rénale ultra-rare sans traitement existant.

Dans le cadre de sa stratégie de focalisation sur les actifs existants et compte tenu de la disponibilité actuelle de stocks de flacons de CER-001, ABIONYX Pharma s'est engagé à fournir gracieusement le produit sur une période de trois mois.

En France, l'utilisation de spécialités pharmaceutiques ne bénéficiant pas encore d'une autorisation de mise sur le marché (AMM) et ne faisant pas l'objet d'un essai clinique, est conditionnée à l'obtention préalable d'une ATUn de l'ANSM. Les données actuelles ne permettent pas de présumer d'un rapport bénéfice-risque favorable à l'utilisation de CER-001 dans le cadre de cette ATU nominative.

Une ATU nominative est notamment délivrée par l'ANSM dans les conditions suivantes :

- Les spécialités sont destinées à traiter, prévenir ou diagnostiquer des maladies graves ou rares,
- Il n'existe pas de traitement approprié disponible sur le marché, sans possibilité d'inclusion d'un patient dans un essai clinique en cours,
- L'ATU nominative est délivrée à la demande et sous la seule responsabilité du médecin prescripteur, dès lors que le médicament est susceptible de présenter un bénéfice pour le patient.

Impacts liés au COVID-19

Le premier semestre de l'exercice est marqué par la pandémie de COVID-19 qui a fait l'objet d'une déclaration d'urgence sanitaire par l'Organisation Mondiale de la Santé le 30 janvier 2020.

Le Groupe a mis en œuvre toutes les mesures pour protéger la santé de ses salariés.

Le Groupe n'a pas reçu d'aides gouvernementales.

Compte tenu de la nature de ses activités, le Groupe est peu impacté par les effets de cette crise sanitaire mondiale.

C. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Il n'y a pas d'événements significatifs postérieurs à la clôture.

II. PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

A. PRINCIPES GENERAUX ET NORMES APPLICABLES

i) Principes Généraux

Les états financiers consolidés intermédiaires du Groupe au 30 juin 2020 ont été préparés en conformité avec IAS 34 – Information Financière Intermédiaire. S'agissant de comptes condensés, ils n'incluent pas toute l'information requise par le référentiel IFRS et doivent être lus en relation avec les états financiers consolidés annuels du Groupe, pour l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Les principes comptables retenus pour la préparation des états financiers consolidés intermédiaires sont conformes aux normes et interprétations IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 30 juin 2020 et disponibles sur le site http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm.

Ces principes comptables retenus sont cohérents avec ceux utilisés dans la préparation des comptes consolidés annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, présentés dans la Note II « Principes Comptables et méthodes d'évaluation » des comptes consolidés au 31 décembre 2019, à l'exception des points présentés au paragraphe « Nouvelles normes et interprétations IFRS » ci-dessous.

Le référentiel IFRS comprend :

- les normes IFRS ;
- les normes IAS (International Accounting Standard), ainsi que leurs interprétations SIC (Standing Interpretations Committee) ;
- les IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee).

Les états financiers sont présentés en K€ arrondis au millier d'euros le plus proche.

Ils sont préparés sur la base du coût historique, à l'exception des actifs et passifs suivants évalués à leur juste valeur : instruments financiers dérivés, instruments financiers détenus à des fins de transaction, actifs et passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

Au 30 juin 2020, la société ne dispose pas d'instruments financiers de ce type.

Au bilan, les actifs et les passifs du Groupe inférieurs à 1 an sont classés en courant. Tous les autres actifs et passifs sont classés en non courant. Les charges du compte de résultat sont présentées par nature.

ii) Nouvelles normes, mises à jour et interprétations

Au 30 juin 2020, le groupe a appliqué les normes, interprétations, principes et méthodes comptables existant dans les comptes consolidés de l'exercice 2019 à l'exception des évolutions obligatoires édictées par les normes IFRS mentionnées ci-après, applicables au 1^{er} janvier 2020.

Textes d'application obligatoire au 30 juin 2020

- Amendements à IFRS 3 : Définition d'une activité
- Amendements à IFRS 9, IAS 39 et IFRS 7 : Réforme des taux d'intérêts de référence (IBOR) – Etape 1
- Amendements à IAS 1 et à IAS 8 : Définition du terme significatif
- Amendements à IFRS 16 : Aménagements des loyers COVID-19

Ces textes n'ont pas d'impact sur les comptes du Groupe au 30 juin 2020.

Le Groupe n'a pas appliqué de textes par anticipation.

B. METHODES DE CONSOLIDATION

Le périmètre et les méthodes de consolidations appliquées par le Groupe sont identiques à celles pratiquées au 31 décembre 2019.

Les filiales placées sous le contrôle exclusif du Groupe sont consolidées par la méthode de l'intégration globale.

Les taux de conversion utilisés sont les suivants :

Dollar US	30-06-2020	31-12-2019	30-06-2019
Taux moyen	1,1014	1,1196	1,1298
Taux de clôture	1,1198	1,1234	1,1380

C. SAISONNALITE

Le Groupe intervenant dans le domaine de la recherche, il n'y a aucun effet de saisonnalité sur ses activités.

D. ESTIMATIONS ET JUGEMENTS COMPTABLES SIGNIFICATIFS

En vue de la préparation des états financiers, le Conseil d'Administration peut être amené à procéder à des estimations et à faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges, ainsi que sur les informations fournies dans les notes annexes.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances.

Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources.

L'utilisation d'estimations et d'hypothèses revêt une importance particulière, principalement pour :

- La valeur recouvrable des actifs incorporels et corporels ainsi que leur durée d'utilité ;
- L'évaluation de la dette sur droit d'utilisation ;
- L'évaluation des provisions et engagements sociaux ;
- Le crédit d'impôt recherche ;
- L'estimation des paiements futurs liés à l'échéancier des avances remboursables, l'avancée technique des études menées par le Groupe et de la capacité du Groupe à financer ces projets jusqu'à leur terme ;
- La charge d'impôt et la reconnaissance des impôts différés ;
- Evaluation à la juste valeur des paiements en actions.

Au 30 juin 2020, les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers ont été réalisées dans un contexte de difficulté certaine à appréhender les perspectives économiques. Les estimations et hypothèses retenues dans les comptes consolidés intermédiaires ont été déterminées à partir des éléments en possession du Groupe à la date de clôture semestrielle.

III. NOTES DÉTAILLÉES

A. INFORMATION SECTORIELLE RÉSUMÉE

L'application de la norme IFRS8 a conduit la société qui est mono activité à ne reconnaître qu'un seul segment opérationnel : l'activité de recherche et de développement de mise au point de médicaments innovants.

B. CHIFFRE D'AFFAIRES

Au 30 juin 2020 et au 30 juin 2019, le Groupe n'a pas comptabilisé de chiffre d'affaires.

C. FRAIS ADMINISTRATIFS ET COMMERCIAUX

Les frais administratifs et commerciaux se décomposent de la manière suivante :

Nature	30-06-2020	30-06-2019
Salaires et charges sociales	319	317
Paiement en actions	51	0
Frais de déplacements	12	88
Avocats	32	84
Consultants	54	369
Dot° aux Amortissements et Provision	9	7
Dotation aux amortissements du droit d'utilisation	29	29
Autres	123	228
TOTAL	629	1 122

D. FRAIS DE RECHERCHE

Les frais de recherche se répartissent de la manière suivante :

Nature	30-06-2020	30-06-2019
Salaires et charges sociales	87	100
Paiement en actions	4	0
Coûts R&D	375	107
Autres	100	498
Crédit d'impôt recherche	(154)	(380)
TOTAL	412	325

E. RESULTAT FINANCIER

Les charges et les produits financiers se répartissent de la manière suivante :

Nature	30-06-2020	30-06-2019
<i>Produits financiers</i>		
Produits sur dépôts	50	100
Gain de change	4	4
Autres produits financiers	135	4 639
TOTAL	189	4 743
<i>Charges financières</i>		
Pertes de change	5	16
Charges financières BPI	0	85
Autres charges financières	63	63
TOTAL	68	164
RESULTAT FINANCIER	121	4 579

Au 30 juin 2019, les autres produits financiers comprenaient un produit de 4 603 K€ correspondant à l'abandon de créance relatif à l'avance BPI 2010.

Au 30 juin 2020, les autres produits et les autres charges sont essentiellement composées des boni et des mali sur les rachats d'actions propres.

F. RESULTAT PAR ACTION

Le résultat par action s'obtient en divisant le résultat net de la période par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation durant la période.

Résultat par action	30-06-2020	30-06-2019
Résultat net	(920)	2 896
Nombre moyen d'actions	21 947 016	19 213 683
Résultat par action (€)	(0.04)	0,15

Le résultat par action dilué s'obtient en divisant le résultat net de la période par le nombre moyen pondéré d'actions dilué.

Résultat par action	30-06-2020	30-06-2019
Résultat net	(920)	2 896
Nombre moyen d'actions	23 015 069	19 787 627
Résultat par action (€)	(0.04)	0,15

Au 30 juin 2020, le résultat net étant une perte, les BSPCE, BSA, Actions gratuites et stock-options donnant droit au capital de façon différée sont considérés comme anti-dilutifs. Ainsi, le résultat dilué par action était identique au résultat de base par action.

G. ACTIFS NON COURANTS

i) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles s'élèvent à 0 K€ au 30 juin 2020 (0 K€ à la clôture des comptes consolidés 2019).

ii) Immobilisations corporelles

Le Groupe est propriétaire de matériels de laboratoire, de matériel de bureau et de matériel informatique.

Abionyx Pharma n'est pas propriétaire des bâtiments.

Les immobilisations corporelles nettes s'élèvent à 24 K€ au 30 juin 2020 contre 16 K€ à la clôture des comptes consolidés 2019.

Au 30 juin 2020, les immobilisations corporelles se composent essentiellement de matériels informatiques, d'agencements, de matériel de transport et de mobilier de bureau pour les locaux du siège social.

Le montant des dotations aux amortissements au 30 juin 2020 est de 9 K€.

iii) Droit d'utilisation relatif au contrat de location

Le Groupe reconnaît un contrat de location dès lors qu'il obtient la quasi-totalité des avantages économiques liés à l'utilisation d'un actif identifié et qu'il a un droit de contrôler cet actif.

Les contrats de location du Groupe portent uniquement sur des actifs immobiliers,

Les contrats de location sont comptabilisés au bilan au commencement du contrat, pour la valeur actualisée des paiements futurs. Cela se traduit par la constatation :

- d'un actif non courant « Droits d'utilisation relatifs aux contrats de location » et,
- d'une dette de location au titre de l'obligation de paiement.

Les contrats de location correspondant à des actifs de faible valeur unitaire ou d'une durée inférieure ou égale à 12 mois, sont comptabilisés directement en charges.

À la date de mise à disposition du bien, le droit d'utilisation évalué comprend : le montant initial de la dette auquel sont ajoutés, s'il y a lieu, les coûts directs initiaux, les coûts estimés de remise en état de l'actif ainsi que les paiements d'avance faits au loueur, nets le cas échéant, des avantages reçus du bailleur.

Le droit d'utilisation est amorti sur la durée du contrat qui correspond en général à la durée ferme du contrat en tenant compte des périodes optionnelles qui sont raisonnablement certaines d'être exercées. Les dotations aux amortissements des droits d'utilisation sont comptabilisées dans le résultat opérationnel courant.

Au 30 juin 2020, le montant de ce droit d'utilité ressort à 54 K€.

iv) **Autres actifs non courants**

	30-06-2020	31-12-2019
Dépôts	16	15
Contrat de liquidité	39	16
TOTAL	55	31

Le poste "Autres actifs non courants" est composé des dépôts relatifs à la location des bureaux du siège social et du solde en espèces du contrat de liquidité.

H. **ACTIFS COURANTS**

i) **Autres actifs courants**

	30-06-2020	31-12-2019
Créances fiscales	34	38
Créances sociales	0	0
Crédit impôt recherche	154	1 725
Charges constatées d'avances	66	24
Autres créances	9	7
TOTAL	263	1 794

Les créances fiscales sont relatives principalement à un crédit de TVA ainsi qu'au solde de TVA déductible.

Le CIR est comptabilisé en diminution des « Frais de Recherche » au cours de l'année à laquelle se rattachent les dépenses éligibles.

Le CIR 2019 ainsi que celui de 2018 ont été remboursés pour 1 152 K€ le 30 janvier 2020 et 573 K€ le 8 mai 2020.

ii) Disponibilités et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie présents dans le tableau de flux de trésorerie et dans le bilan comportent :

- La trésorerie ;
- Les placements à court terme (Comptes à terme à taux progressif et comptes rémunérés).

	30-06-20	31-12-19
Trésorerie	8 811	762
Placements à court terme	0	7 569
TOTAL	8 811	8 331

I. **CAPITAUX PROPRES**

Le capital social a évolué de la manière suivante sur la période :

Date	Nombre d'actions	Valeur nominale de l'action	Capital social cumulé en €	Prime d'émission cumulée en €
01/07/2019	21 947 016	0.05	1 097 351	168 619 211
Clôture 31/12/19	2 1947 016	0.05	1 097 351	168 619 208
Semestrielle 30/06/2020	21 947 016	0.05	1 097 351	168 619 208

Il n'y a pas eu d'opérations sur le capital au cours du premier semestre.

J. **PROVISION**

Les provisions sont détaillées de la manière suivante :

	30-06-2020	31-12-2019
Engagement de retraite	44	44
Risques et litiges	0	50
Provisions non courantes	44	94
Provision restructuration	931	931
Provision courantes	931	931
TOTAL	975	1 025

i) Autres provisions

Au 30 juin 2020, le management de la société a procédé à une estimation des risques encourus. Abionyx Pharma a comptabilisé une reprise de provision d'un montant de 50 K€ correspondant à un litige non avéré.

Au 31 décembre 2019, une provision pour restructuration d'un montant de 931 K€ avait été maintenue dans les comptes. Cette provision correspondait à l'indemnité de rupture, y compris les charges sociales, à verser au Directeur Général suite à son départ en date du 18 décembre 2018. Au 30 juin 2020, aucun élément n'est venu modifier l'appréciation de l'évaluation de cette provision.

ii) Engagements de retraite

Le Groupe comptabilise les engagements de départ en retraite en conformité avec la norme IAS 19.

Cet engagement ne concerne que les salariés de la filiale française.

Les hypothèses de calcul retenues sont les suivantes :

Hypothèses	30-06-2020	31-12-2019
Taux actualisation	0.62%	0.62%
Table de mortalité	INSEE 2013	INSEE 2013
Age de départ en retraite	65 ans	65 ans
Taux de charges sociales	43%	43%
Taux d'augmentation des salaires	3%	3%
Taux de rotation du personnel	5%	5%

L'engagement est constaté au bilan en passif non courant : provision non courante, pour le montant de l'engagement total.

Au 30 juin 2020, aucun mouvement n'est intervenu. Le montant de la provision au 31 décembre 2019 de 44 K€ a été maintenu dans les comptes annuels au 30 juin 2020. L'évolution des paramètres de calcul dont le taux d'actualisation sur le premier semestre 2020 a été considéré comme non significatif sur le montant de l'engagement.

K. DETTES FINANCIERES COURANTES

Les dettes financières courantes ressortent à 1 100 K€ et correspondent à la part courante des dettes BPI (cf. paragraphe M.ii).

L. DETTES DE LOCATION COURANTE

Les dettes de location courante ressortent à 54 K€ et correspondent à la part courante des dettes de location.

M. SUBVENTIONS ET FINANCEMENTS PUBLICS

i) Crédit d'Impôt Recherche (CIR)

Le crédit d'Impôt Recherche est remboursé par l'administration fiscale française au cours de l'exercice suivant. Il est présenté au bilan dans les autres actifs courants.

Il ressort à :

K €	30-06-2020	31-12-2019	30-06-2019
CIR	154	1 725	380

ii) Avances remboursables BPI

Le Groupe a obtenu des avances remboursables de la part de la BPI.

La situation est la suivante :

K€	31-12-2019	Résultat financier	Produit sur avance BPI non remboursée	Effet de trésorerie	30-06-2020
Avance remboursable actualisée	(1 500)				(1 500)
Produit constaté d'avance	0				0
Avance à recevoir	0				0
Remboursement	400				400
Avance BPI 2012	(1 100)				(1 100)
<i>dont dettes financières à long terme</i>	0				0
<i>dont dettes courantes</i>	(1 100)				(1 100)

Situation au compte de résultat

30-06-2020 K €	Charges financières	Produits Financiers	Impact résultat financier
BPI 2010	0	0	0
BPI 2012	0	0	0
TOTAL	0	0	0

31-12-2019 K €	Charges financières	Produits Financiers	Impact résultat financier
BPI 2010	0	4 603	4 603
BPI 2012	(350)	0	(350)
TOTAL	(350)	4 603	4 253

30-06-2019 K €	Charges financières	Produits Financiers	Impact résultat financier
BPI 2010	0	4 603	4 603
BPI 2012	(86)	0	(86)
TOTAL	(86)	4 603	4 517

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019 :

- Les charges financières proviennent de la constatation de la dette financière à hauteur des sommes restant à rembourser au titre de l'avance remboursable BPI 2012 ;
- Les produits financiers comprennent un produit de 4 603 K€ correspondant à l'abandon de créance relatif à l'avance BPI 2010.

Avance « BPI « 2012 » : OSEO Innovation

Montant 1 500 K€
Taux d'intérêt 0%
Remboursement : De mars 2019 à décembre 2021

Le Groupe a obtenu une aide de la part de la BPI pour le développement pré clinique d'un nouveau candidat médicament (CER-209), dans le cadre de la thérapie HDL ainsi que l'étude de Phase 1 clinique.

Au 30 juin 2020, Abionyx Pharma. a encaissé un montant de 1 500 K€.

Cette avance a commencé à être remboursée en mars 2019. Au 31 décembre 2019, un montant de 400 K€ avait été remboursé.

Au titre de l'exercice 2020 un montant de 500 K€ devait être remboursé. Compte tenu de la crise sanitaire COVID-19, BPI a accordé le report des échéances des 31 mars et 30 juin. De ce fait au 30 juin 2020, aucun remboursement complémentaire n'a été effectué.

L'échéancier de remboursement en cas d'échec du projet est le suivant :

Exercice clos le 31 décembre 2019 : 400 K€

Exercice clos le 31 décembre 2020 : 200 K€

Situation comptable

En date du 24 octobre 2019, la société a annoncé que la récente évolution de la gouvernance, associée aux ressources financières de la Société, permettait d'avancer dans la formalisation d'une nouvelle stratégie tout en disposant d'une visibilité accrue. Une revue stratégique et détaillée des actifs de la société est en cours sur la base des importantes données cliniques propriétaires dans les maladies cardiovasculaires et métaboliques. En parallèle la société a pris la décision d'arrêter toute activité de recherche sur le programme CER-209.

La société a pris contact avec la BPI afin de faire constater l'échec du programme et d'en tirer les conséquences sur le devenir de l'avance remboursable.

Au 31 décembre 2019, compte tenu du manque de visibilité sur l'aboutissement de ces discussions, et suite à l'analyse du contrat avec la BPI, Abionyx a considéré que le montant maximal qui pourrait être reversé correspond au montant des avances reçues par le Groupe et non encore remboursées soit 1 100 K€.

Cette analyse a conduit la société à modifier l'estimation de cette dette et à ne plus appliquer la norme IAS 20, et ainsi ramener la valeur de la dette à son montant nominal. En conséquence, la société a comptabilisé une charge financière d'un montant de 350 K€.

La dette de 1 100 K€ au 31 décembre 2019 est présentée en passif courant pour sa totalité.

Au 30 juin 2020, les négociations engagées avec la BPI sont toujours en cours, ayant été interrompues par la période de confinement et la crise sanitaire.

N. EVOLUTION DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET

	Ref.	Ouverture	Flux de trésorerie	Variation « Non Cash »	Clôture
Avance BPI 2012	Note III.M	(1 100)			(1 100)
Avance BPI 2010	Note III.M	0			0
Dette de location	Note III.L	(83)		29	(54)
Trésorerie ou équivalents de trésorerie	Note III.H.	8 330	481		8 811
TOTAL		7 147	481	29	7 657

O. PARTIES LIEES

Le conseil d'administration a prévu une indemnité de rupture à verser au directeur général en cas de révocation ou de non renouvellement de son mandat non consécutif à une violation de la loi ou des statuts de la société ou à une faute grave.

Le montant des rémunérations accordées aux trois membres du Comité Exécutif est détaillé ci-dessous :

	30-06-2020	30-06-2019
Salaires part fixe	151	312
Salaire part variable	0	0
Avantages en nature	5	3
Charges sociales	67	136
TOTAL	223	451

P. PAIEMENT EN ACTIONS

Depuis sa création, la société a accordé plusieurs plans de stock-options, de BSA (Bons de Souscriptions d'Actions), de BSPCE (Bons de Souscriptions Pour la Création d'Entreprise) ainsi que des actions gratuites.

Principales caractéristiques des plans

BSA – BSPCE - Stock-options

Les principales données relatives à ces plans sont les suivantes :

- Bénéficiaires : Salariés et Dirigeants sociaux de la société, membres du Conseil d'administration et membres du Comité scientifique ;
- Période d'exercice des bons : 10 ans maximum ;
- Le prix d'exercice est au moins égal à la juste valeur à la date d'octroi ;
- Le droit à l'exercice des bons s'acquiert de manière progressive, sur une période de 4 ans, avec un seuil d'acquisition d'un an.
-

AGA de performance

Les principales données relatives à ce plan sont les suivantes :

- Bénéficiaires : Salariés et mandataires éligibles de la Société ;
- L'attribution définitive des actions interviendra, sous réserve du respect des conditions de performance prévues ci-après, à l'issue d'une période d'acquisition d'une durée de deux ans, à savoir le 10 décembre 2021 (ci-après la « Période d'acquisition »).
- Le présent plan ne prévoit pas de condition de présence concernant l'attribution définitive des actions.
-

L'attribution définitive des actions gratuites interviendra avant la date d'attribution définitive susvisée, dans les cas visés ci-dessous :

- En cas de décès du bénéficiaire avant la date d'attribution définitive susvisée, ses ayants-droit peuvent demander l'attribution des actions pendant un délai de six mois à compter du décès.
- En cas d'invalidité du bénéficiaire correspondant au classement dans la deuxième ou troisième catégorie prévue à l'article L.341-4 code de la sécurité sociale, les actions qui lui ont été attribuées seront attribuées définitivement avant la date d'attribution définitive susvisée.
-

L'attribution définitive des actions est soumise au respect des conditions de performance suivantes dans les proportions précisées ci-après :

- 30% des actions seront attribuées définitivement si pendant la Période d'acquisition, le cours de clôture de l'action Abionyx dépasse 0,60 euro pendant au moins 50 jours non nécessairement consécutifs.

- 35% des actions seront attribuées définitivement si pendant la Période d'acquisition, un produit de la société démontre « un signal positif clinique chez l'homme » au regard des résultats cliniques.
- 35% des actions seront attribuées définitivement si pendant la Période d'acquisition, la société signe un partenariat sur l'un de ses produits.

Le niveau d'atteinte des conditions de performance et le nombre d'actions attribuées définitivement seront constatés par le Conseil d'administration, au regard des conclusions du SAB pour le second critère lié aux résultats cliniques, préalablement à l'attribution définitive desdites actions.

En cas d'opération de changement de contrôle au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce, les conditions de performance susvisées seront réputées intégralement satisfaites.

Aucune période de conservation n'est prévue.

Les actions attribuées gratuitement pourront être librement cédées par leurs bénéficiaires à compter du 10 décembre 2021 (sous réserve de leur attribution définitive), sous certaines réserves rappelées dans le Plan 2019.

Les actions gratuitement attribuées aux bénéficiaires seront des actions ordinaires nouvelles à émettre par voie d'augmentation de capital par incorporation de réserves.

A compter de leur attribution définitive, les actions seront immédiatement assimilables et porteront jouissance courante. Elles auront ainsi droit à la totalité des dividendes dont le détachement du coupon interviendra postérieurement à leur attribution définitive.

AGA de performances, Stock options, BSPCE et BSA Accordées sur les exercices 2018 et 2019

	Nombre d'options 30-06-2020	Cours moyen d'exercice 30-06-2020	Nombre d'options 31-12-2019	Cours moyen d'exercice 31-12-19
Montant début de période	1 082 644	3.10	739 098	8.63
Options accordées	0	0	713 277	0.37
Options exercées	0	0	0	0.00
Options expirées et caduques	27 100	7.77	369 731	0.00
Montant fin de période	1 055 544	2.98	1 082 644	3.10

iii) Détail des plans accordés

Le tableau ci-après fournit le résultat des évaluations unitaires des options attribuées et en rappelle les hypothèses.

Type de plan	Date d'octroi	Nombre d'instruments accordés	Nombre d'instruments annulés	Nombre d'instruments exercés	Nombre d'instruments vestés	Prix d'exercice (€)
BCE	2006	76 500	33 250	43 250	0	5,45
Options	2006	222 500	142 412	80 088	0	4,22 / 7,32
BSA	2006	15 000	15 000	0	0	7,32
BCE	2007	64 376	64 376	0	0	7,32
Options	2007	250 626	250 626	0	0	7,32
BSA	2007	48 250	48 250	0	0	7,32
BCE	2008	236 475	236 475	0	0	7,69
Options	2008	68 950	68 950	0	0	7,69
BSA	2008	10 000	10 000	0	0	7,69
BCE	2009	163 800	162 775	1 025	0	7,66
Options	2009	131 300	130 300	1 000	0	7,66
BSA	2009	10 000	10 000	0	0	7,66
Options	2010	85 500	85 500	0	0	7,77 / 8,74
BSA	2010	43 250	43 250	0	0	7,77 / 8,74
BCE	2010	83 000	83 000	0	0	7,77
BCE	2011	303 000	216 765	56 135	30 100	8,74 / 9,31
Options	2011	112 500	112 500	0	0	8,74 / 9,31
BSA	2011	0	0	0	0	8,74
BCE	2012	191 381	174 781	0	16 600	9,31
BSA	2012	77 667	77 667	0	0	9,31
Options	2012	41 100	41 100	0	0	9,31
BCE	2013	443 714	422 314	0	21 400	9,49
Options	2013	166 286	166 286	0	0	9,49
BSA	2013	74 000	74 000	0	0	9,49
AGA	2015	365 000	0	365 000	0	12,16
AGA	2016	200 000	160 000	40 000	0	11,70
AGA	2016	5 000	0	5 000	0	8,40
BSA	2016	133 000	33 250	0	99 750	9,36
Options	2016	134 417	0	0	134 417	9,36
BSA	2018	40 000	0	0	40 000	1,70
AGA	2019	713 277	0	0	713 277	0,37
TOTAL		4 509 869	2 862 827	591 498	1 055 544	

iv) Situation au 30 juin 2020

Options exercées

Au titre de la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2020, aucune option n'a été exercée.

Options accordées

Au titre de la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2020, aucune option n'a été accordée.

Impact sur le compte de résultat

Au titre de la période, le Groupe a comptabilisé la charge suivante :

	30-06-2020	30-06-2019
Paiement en actions – Produit de la période	0	0
Paiement en actions – Charge de la période	56	0

Au 30 juin 2020, le management a revu le montant de la charge concernant les AGA de performance, dans la mesure où le critère relatif au cours de bourse a été atteint sur le semestre.

Q. LISTE DES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES

La liste des sociétés consolidées est détaillée ci-dessous :

Société et forme juridique	Siège Social	Méthode de consolidation			% contrôle			% intérêt		
		06-2019	12-2019	06-2020	06-2019	12-2019	06-2020	06-2019	12-2019	06-2020
Abionyx Pharma SA	33-43 avenue Georges Pompidou – Bâtiment D 31130 Balma - France –	Société Mère	Société Mère	Société Mère	Société Mère	Société Mère	Société Mère	Société Mère	Société Mère	Société Mère
Cerenis Inc	PO BOX 861 Lakeland, MI 48143 - USA –	Intégration globale	Intégration globale	Intégration globale	100%	100%	100%	100%	100%	100%

ABIONYX PHARMA SA

Société anonyme

33-43 avenue Georges Pompidou – Bâtiment D, 31130 Balma

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle

Période du 1^{er} janvier 2020 au 30 juin 2020

Aux actionnaires de la société ABIONYX PHARMA SA,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés résumés de la société ABIONYX PHARMA SA, relatifs à la période du 1^{er} janvier 2020 au 30 juin 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés résumés ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration le 10 septembre 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19 et de difficultés à appréhender ses incidences et les perspectives d'avenir. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas

d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés résumés avec la norme IAS 34 – norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité établi le 10 septembre 2020 commentant les comptes semestriels consolidés résumés sur lesquels a porté notre examen limité. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés résumés.

Labège et Bordeaux, le 10 septembre 2020

Les commissaires aux comptes

KPMG Audit

Deloitte & Associés

Pierre Subreville

Stéphane Lemanissier